

**RAPPORT N° 03/6-06
au Conseil Municipal**

OBJET

**CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
(VILLAGE JEUNES DU CHAUDRON)**

Dans le cadre des axes prioritaires de la Commune en terme de politique d'insertion, il s'agit de mettre en œuvre, sur des sites municipaux et concernant des projets d'intérêt collectif, des chantiers d'insertion favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) à la mise en valeur des espaces publics (bâtiments et espaces verts).

La nature même de ce type d'opération permet de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation (principe de l'alternance) dans le cadre d'un parcours individualisé. Les jeunes concernés seront tous bénéficiaires du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La contribution de la Commune se situe à différents niveaux :

Site concerné	Aménagement du site Village Jeunes du Chaudron
Structure porteuse	Mission Locale Nord
Financement résiduel CES	2 972,00 euros
Financement outils + matériaux	62 458,00 euros
Total	65 430.00 euros

Dans la perspective d'un démarrage du chantier avant la fin du 1^{er} semestre, il vous est demandé d'autoriser le Maire à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est jointe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS . REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/6-06
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 16 décembre 2003

OBJET :

**CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
(VILLAGE JEUNES DU CHAUDRON)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Freddy SAMY, 16^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à engager le financement relatif au chantier d'insertion intitulé « Aménagement du site village jeunes du chaudron porté par La Mission Locale Nord. **Le montant concerné est fixé à 65 430, 00 euros. Cet engagement fera l'objet d'une convention jointe au présent rapport.**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



CHANTIER D'INSERTION**AMENAGEMENT DU SITE VILLAGE JEUNES DU CHAUDRON**



Durée prévisionnelle du chantier	6 mois
Nombre de CES concernés	16

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Rémunération des salariés en CES	57 044,16	Subvention Etat (95%)	56 468,01
Charges patronales	2 395,85	Subvention Mairie (5%)	2 972,00
Formation des salariés en CES		Subvention Etat	16 080,00
Encadrement/contribution charges fixes	34 337,29	Contribution PLIE de Saint-Denis	18 257,29
Achat des outils et matériaux	62 458,00	Subvention Mairie	62 458,00
coût accompagnant	2 680,00	Subvention Etat	2 680,00
Total	158 915,30	Total	158 915,30

Montant financé par la commune	65 430,00
Participation Mairie de Saint-Denis	39%

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 16/12/03
En annexe à la Délibération N° 03/16.06

LE MAIRE



FICHE RECAPITULATIVE DES CHANTIERS D'INSERTION

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

DENOMINATION : MISSION LOCALE NORD

BP 339

6 bis, avenue des Bassins

97490 SAINTE CLOTILDE

Tél. 0262.92.41.41.

Fax. 0262.92.02.78.

OBJET SOCIAL : La Mission Locale Nord a pour objectif d'apporter à chaque jeune (18-25 ans) en difficulté accueilli, une aide lui permettant de réaliser son projet d'insertion sociale et professionnelle.

REPRESENTANT : Monsieur SERY Dominique

PRESENTATION DU PROJET

NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET :

Dans la continuité d'aménagement et de mise en valeur du site « Village Jeunes » dans le quartier du chaudron à SAINT DENIS, La Mission locale nord nous présente une étude sur l'aménagement d'espaces vert et la construction d'une clôture.

Cette action devra permettre d'assurer au maximum l'intégration des habitants du quartier en les valorisant et en leur apportant une opportunité de réaliser un ouvrage utile pour le bien de la collectivité tout en se formant et en élargissant leurs compétences :

- par la réalisation d'un travail validé par des professionnels et partenaires locaux,
- la prise d'initiatives,
- l'émergence de compétences techniques,
- la créativité lorsque les travaux s'y prêtent.

Par ailleurs, pour les personnes désireuses de s'insérer ou de se réinsérer, il est indispensable que ce chantier leur donne à la fois :

- Un apport de connaissances pouvant permettre à certains d'entrer en recherche d'emploi ou de formation,
- Une période de conseils pour aider à des choix de métiers ou de parcours adaptés aux aptitudes, aux désirs et au marché,
- Une démarche supplémentaire de resocialisation.

IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI

La Mission Locale Nord va insérer 16 jeunes en CES, 1 formateur technique, 1 chargé de la coordination de l'action, 1 travailleur social pour une durée de 6 mois.